

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. PREMIER

N° 14

## ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2018

---

PRESTATION COMPENSATION DU HANDICAP - (N° 907)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 14

présenté par  
le Gouvernement

-----

#### ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 2.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement souhaite lever les gages sur cet article.